

Décision 17-DCC-223 du 22 décembre 2017

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Sogope par les sociétés ITM Entreprises et Macrilou

Posted on: 24 janvier 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sociétés ITM Entreprises et Macrilou

Dispositif(s)

Inapplicabilité du contrôle

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Société Sogope

Lire

Le texte intégral

35.96 Ko